

La confirmation de notre CR (cf tract du 06/10/20)... avec un peu plus et un peu moins:

- **Un peu moins de création de postes soignants** : seulement 10 contre 11 annoncés à l'oral le 5 octobre.
- **Un peu plus de prime** : à l'inverse de ce qu'elle nous refusait encore ce lundi, la direction annonce finalement une « compensation versée en heures sup aux IDE encadrants ».
 - Qui exactement ? Combien ? Quid des autres personnels encadrants (AS, sages-femmes...) ?
- **Augmentation du parc automobile et parking** : « dans le cadre de la période Covid et dans l'objectif de faciliter le direct patient pour les professionnels volontaires ». « La direction de Tenon sera sollicitée pour retrouver les places HAD identifiées (...) de même que la direction de Louis Mourier »
- **La répartition des recrutements annoncés** : « en sus des 8 IDE en cours de recrutement (4 à Louis Mourier, 1 St Louis, 1 A Chenevier, 1 Tenon, 1 Pitié), le plan de recrutement est porté à 21 postes (12 IDE et 9 AS), dont 11 postes vacants et 10 créations de postes supplémentaires (7 IDE et 3 AS). La répartition des postes ainsi ouverts est la suivante : US Tenon 3 IDE et 2 AS, US Chenevier 1 IDE et 1AS, US Fernand Widal 1 IDE et 1 AS, US Bégin 2 IDE et 2 AS, Saint Louis 2 IDE et 1 AS, Beaujon 1 IDE, J Verdier 1 IDE et 1 AS, Pitié 1 AS, Avicenne 1 IDE. 2 postes en remplacement sont maintenus, l'un à Béclère et l'autre à Tenon pour tenir compte de 2 IDE actuellement en formation à l'IFCS. ». (extraits du mail de Mme la Directrice du 6 octobre).
- **Toujours rien sur les remplacements des 5 congés maternités à Paul Brousse**
- **Toujours rien sur la charge de travail en tournée** : Arrêt de l'injonction des 7patients/soignants !

Est-ce suffisant pour garder les professionnels en HAD ? Selon la DRH, 9 nouveaux départs de collègues sont d'ores et déjà annoncés. Et nous avons connaissance d'autres départs en préparation.

En HAD la grève continue : quelques photos des US TENON, PAUL BROUSSE, CHENEVIER, ST LOUIS.



Trop peu d'avancées sur la question de la reconnaissance financière de l'exercice spécifique et difficile en HAD : Est-ce que 1,40 euros/jour travaillé en tournée peut compenser les risques d'agressions, d'accidents, le stress, la polyvalence et la pression des objectifs d'activité que nous vivons sur tous les postes en HAD ? Qu'en est-il des personnels qui seront exclus de cette « prime JD3 », soit tous ceux qui ne circulent pas ou ne vont pas au domicile ?

Le Directeur Général doit répondre aux revendications des personnels de l'HAD.

Nous avons récupéré les protocoles d'accords proposés aux grévistes des Urgences de l'APHP : l'ensemble des agents des SAU touchent une prime JD3 conséquente et forfaitaire... nous demandons la même chose en HAD et la création d'une « prime » ou « compensation spécifique » à l'exercice en HAD pour toutes les catégories professionnelles. Le jeudi 8 octobre, des représentants de l'HAD seront présents dans la délégation syndicale reçue par M. HIRSCH. Des personnels de l'HAD seront présents devant le siège pour les soutenir.

LE JEUDI 8 OCTOBRE, ON NE LACHE RIEN !

TOUS AU PIQUET DE GREVE DEVANT LE SIEGE DE L'APHP, A PARTIR DE 14H,
AU 3 AVENUE VICTORIA, 75004 PARIS

**ON VEUT UN VRAI « COMPLEMENT SPECIFIQUE HAD » ou « prime HAD ... POUR TOUS
M. HIRSCH, ENTENDEZ-NOUS !**